

# LA VISITE DE PRE-REPRISE :

UNE VISITE TROP MECONNUE, UN OUTIL INCONTOURNABLE POUR  
LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

**Vous êtes en arrêt de travail de plus de trois mois**

**et vous vous interrogez sur votre reprise :**

**VOUS POUVEZ DEMANDER UNE VISITE DE PRÉ-REPRISE  
RÉALISÉE AUPRES DE NOTRE MEDECIN DU TRAVAIL**

*Quand la demander ?*

À tout moment,  
pendant votre  
arrêt de travail

*Pourquoi la demander ?*

Afin d'échanger sur votre situation  
et d'être accompagné au mieux  
pour la préparation à votre  
retour à l'emploi

*Qui peut la demander ?*

- Vous-même
- Votre Médecin Traitant
- Le Médecin Conseil de la Sécurité Sociale



Cette visite ne donne pas lieu à la délivrance d'une aptitude au poste de travail. Elle a pour objectif de **préparer votre reprise du travail** en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire et votre employeur.

**Vous pouvez contacter notre Médecin du travail :**

[cellulepdpsistvo@groupe-heloise.com](mailto:cellulepdpsistvo@groupe-heloise.com)